



Systeme de lanceur d'alerte

Le respect des réglementations légales et des règles internes constitue une priorité absolue dans notre entreprise. Seul le respect des règles et des normes nous permettra d'éviter tout préjudice à notre entreprise, à nos employés et à nos partenaires commerciaux. En conséquence, les manquements doivent être rapidement constatés, traités et immédiatement corrigés. Pour ce faire, chacun doit faire preuve de vigilance et être prêt à signaler d'éventuelles violations graves de la réglementation sur la base d'un soupçon raisonnable. Nous apprécions également les informations de cette nature provenant de partenaires commerciaux, de clients et d'autres tiers. Il est possible de soumettre un rapport au Système de lanceur d'alerte (Whistleblowing) à tout moment et dans n'importe quelle langue.

Le Système de lanceur d'alerte garantit la plus grande protection possible aux lanceurs d'alerte et aux parties impliquées. Une enquête n'est ouverte qu'après un examen très minutieux des faits et une suspicion raisonnable d'infraction à la réglementation. La confidentialité et le secret seront strictement respectés tout au long du processus d'enquête. Les informations seront examinées de manière équitable, rapide et sensible.

Où envoyer mon rapport ?

- **Online reporting channel**

Une plateforme de communication en ligne permet de contacter l'Office d'investigation, d'échanger des documents et de rester en contact via une boîte aux lettres séparée. Ce système est confidentiel et protégé. Les lanceurs d'alerte peuvent décider eux-mêmes s'ils souhaitent communiquer leur nom. Un rapport confidentiel via le canal de signalement protégé d'AUDI AG peut être soumis à l'Office d'investigation via le lien suivant:

Online-Kanal <https://www.bkms-system.com/audi>

Avis important : Même si votre langue préférée n'est pas proposée dans le canal de signalement, vous pouvez utiliser n'importe quelle langue pour soumettre votre rapport. Vous pouvez également contacter l'Office Central d'Investigation dans n'importe quelle langue par e-mail ou par courrier.

Avant de soumettre un rapport, les lanceurs d'alerte doivent lire les déclaration de confidentialité des données et déclaration de consentement.

- **Audi Brussels**

S. Maldague, Compliance Officer
+32 2 348 40 75
+32 499 58 91 88
Sophie.maldague@audi.de
Compliance-audibrussels@audi.de

Boulevard de la deuxième Armée Britannique 201
1190 Forest

- **Audi Headquarters in Duitsland**

E-mail

L'Office Central d'Investigation peut être contacté à l'adresse électronique suivante : whistleblower-office@audi.de



24h hotline

Vous pouvez soumettre un rapport à tout moment en appelant le numéro international gratuit : +800 444 46300*

Si votre opérateur téléphonique local ne prend pas en charge le service gratuit, vous pouvez appeler le numéro payant suivant : +49 5361 946300.

* Selon le pays d'où vous appelez, il est possible que la ligne d'assistance internationale gratuite ne soit pas disponible, car certains fournisseurs de réseaux téléphoniques ne prennent pas en charge ce service. Le cas échéant, veuillez utiliser le numéro payant proposé ou le numéro spécifique à votre pays.

Par courrier et en personne

Mailing address:
AUDI AG
Whistleblower System
85045 Ingolstadt

In person:
Audi Investigation Office
AUDI AG
I/GC-C
85045 Ingolstadt

Veuillez préalablement prendre rendez-vous en envoyant un e-mail à whistleblower-office@audi.de.

• Ombudsman du Groupe Volkswagen

Le terme « ombudsman » vient du mot suédois, et désigne un médiateur ou un représentant légal. Rainer Buchert et Thomas Rohrbach, les médiateurs externes nommés par le Groupe Volkswagen, agissent en tant que conseillers spéciaux pour accepter les rapports de violation potentielle des règlements statutaires ou internes ou de tout autre type de conduite préjudiciable au sein du Groupe, et pour les examiner en termes de plausibilité et de pertinence.

Ils consultent le lanceur d'alerte si nécessaire et si l'identité de celui-ci est connue. Enfin, ils transmettent toutes les informations convenues avec le lanceur d'alerte à l'Office d'investigation pour traitement ultérieur. Toutes les données sont traitées de manière confidentielle et c'est le lanceur d'alerte qui décide s'il souhaite protéger son identité vis-à-vis du Groupe. Les médiateurs désignés par le groupe veillent à ce que les rapports des lanceurs d'alerte ne souhaitant pas être identifiés par l'entreprise soient transmis à l'Office d'investigation dans l'anonymat.

Dr. Rainer Buchert

- Phone: +49-69-710 33 330 oder +49-6105-92 13 55
- Fax: +49-69-710 34 444
- E-Mail: dr-buchert@dr-buchert.de
- Dr. Rainer Buchert
Bleidenstraße 1
60311 Frankfurt am Main



Thomas Rohrbach

- Phone: +49-69-65 30 03 56
- Fax: +49-69-65 00 95 23
- E-Mail: rohrbach@ra-rohrbach.de
- Post:
Thomas Rohrbach
Wildgäßchen 4
60599 Frankfurt am Main

Comment faire un rapport?

Il est important de s'assurer que les informations contenues dans le rapport soumis à l'Office d'investigation sont aussi concrètes que possible, pour être ainsi traitées et examinées de manière appropriée.

Votre rapport doit idéalement couvrir les cinq questions suivantes :

- Qui ? - De qui s'agit-il ? Qui est concerné ?
- Quoi ? - Que s'est-il passé ? Explication des circonstances.
- Quand ? - Quand l'incident a-t-il eu lieu ?
- Comment ? - Combien de fois cela s'est-il produit ?
- Où ? - Où l'incident a-t-il eu lieu ?

Les lanceurs d'alerte doivent s'assurer que les descriptions contenues dans leur rapport peuvent être facilement comprises par des personnes qui ne sont pas des spécialistes du domaine concerné. Il serait utile que le lanceur d'alerte soit disponible pour répondre à d'autres questions. Si ce dernier y est disposé, mais qu'il souhaite rester anonyme vis-à-vis d'Audi, il peut recourir aux canaux de signalement anonyme.